

- 13) Mémorial No 34, 1888.
- 14) L'Indép. luxbg. du 26. 10. 1928.
- 15) C. ASCHMAN, Daten aus d. luxbg. Eisenindustrie, A-Z, 17. 11. 1936, p. 11.
- 16) Disc. fun. d'A. KIPGEN, L'Indép. luxbg. du 29. 10. 1928.

L'homme politique

A différentes reprises, Emile Servais fit des incursions dans la politique où, en défenseur de la mémoire de son père, il eut maille à partir avec les adversaires de l'ancien Ministre d'Etat.

Quand la «Luxemburger Zeitung» publia en avril 1872, sous les initiales N. E., les articles «Chapitres d'une brochure» attaquant de nouveau l'attitude d'Emmanuel Servais dans la question des chemins de fer, Bernard et Emile — jugeant ces articles aptes à nuire à la considération de leur frère et père — intervinrent auprès du journal libéral pour connaître le nom de son correspondant.

Il s'en suivit un échange de correspondance qui devenait d'autant plus acerbe que les Servais soupçonnaient — à tort — Alexis Brasseur (v. fasc. XIX) d'être l'auteur des articles incriminés. Comme «N.E.» ne voulait quitter «sa cuirasse de lâcheté» que constituait son anonymat, Emile Servais s'avisa, dans «L'Indépendance» du 10 août «à le signaler au public comme un vil calomniateur qui n'a pas le courage de supporter les conséquences de ses calomnies.»

Pour être juste il faut relever que l'auteur — tout en refusant au directeur du journal Th. Schroell (v. fasc. XVI) le droit de divulguer son nom à B. et E. Servais — l'autorisa à le communiquer à Emmanuel Servais «si M. le Ministre d'Etat désire connaître l'auteur, dans le but de lui demander des explications.»¹⁾

Dans une lettre du 17. 10. 1872, Emile Servais croit maintenant devoir dire ses quatre vérités à Léon Wurth (v. fasc. XV), qu'il suppose être l'auteur des articles calomniateurs à l'adresse de son père, et à l'égard de qui «il maintient ce qu'il a dit de l'auteur dans l'Indépendance Luxembourgeoise du 10 août.»²⁾

Puis, de fil en aiguille, Emile Servais arrive à s'en prendre à P. de Scherff (v. fasc. II) par qui il fut cité en justice, en 1874, de Scherff jugeant calomnieux l'article publié dans «L'Indépendance» du 3 septembre, article qui faisait allusion «aux drôles qui, pendant la guerre, nous dénonçaient à la Prusse et qui sont allés jusqu'à inventer le comité secret français de Grevenmacher». Emile Servais ayant assumé la responsabilité de l'article et reconnu que les imputations s'adressaient à de Scherff, il fut condamné à 50 fr d'amende et à 1 fr de dommages et intérêts³⁾. Au cours de ce procès, l'avocat